



RPX ET TGV SE

Nouveau Cup

Une nouvelle page se tourne après 4 ans de présence à la gestion de notre UP



d'Emmanuelle FIORE . Elle part pour de nouveaux horizons. Nous lui souhaitons bon courage pour ces nouvelles missions . Nous accueillons Monsieur Nicolas Chambers qui devrait prendre ses fonctions

L'UNSA-Ferroviaire restera vigilante et partenaire sur les futures orientations prises par notre nouveau chef d'UP .

Locaux de coupure de la gare de Lyon Part-Dieu



Le local doit être opérationnel à ce jour. En ce qui concerne le local de coupure de Montpellier- Sud de France ,suite au dégradation du local une

nouvelle procédure d'accès est mise en place . Il faudra récupérer une clef à l'accueil .

L'UNSA-Ferroviaire demande un accès au local de coupure avec le pass Carmillon. L'accès avec une clef à récupérer n'a jamais montré l'efficacité pour une gestion renforcée d'un local . Cette situation ne doit qu'être que transitoire.

Rad Infra



Nous l'attendions et nous avons eu confirmation de la perte définitive de la Rad Infra pour la fin de l'année 2021 à l'UP Scaronne pour rejoindre le PNI.

Une perte significative de charge d'environ 21/7ème soit l'équivalent de 7 agents. Rien n'est perdu pour certains ,des agents de conduite ont demandé un détachement au PNI- Déjà 4 dossiers sont retenus .

L'UNSA-Ferroviaire dénonce une nouvelle fois la disparition de charge importante pour notre UP.

Attestation professionnelle de déplacement

pendant la crise sanitaire
Mise en place de nouvelles mesures pour le mois d'avril .

L'UNSA-Ferroviaire a demandé des explications

complémentaires sur les attestations fournies par l'entreprise . Elle couvre bien tous vos déplacements notamment pour récupérer vos repas sur vos lieux de découcher . En cas d'un contrôle des forces de l'ordre ,il est recommandé d'être bien bienséant. N'oubliez pas de présenter votre attestation professionnelle et votre pass Carmillon.





Nouveau calcul des primes Covid

L'UNSA-Ferroviaire reste très vigilante sur tous les sujets touchant au travail et à la rémunération pendant cette crise sanitaire notamment sur le sujet des primes "covid".



Les conditions d'attribution jusque fin mars sont inchangées. Une nouvelle application va être mise en place à partir du mois d'avril et sur les mois suivants en fonction de l'évolution du plan transport.

VT - repos temps partiel

L'accord sur l'organisation du temps de travail précise les règles encadrant l'utilisation des **personnels roulants** en cas de repos. La règle du 19/6 s'applique : les agents concernés ne peuvent finir leur service après 19h la veille d'un repos et ne peuvent reprendre le travail avant 6h le jour suivant.

Faites remonter à vos représentants UNSA-Ferroviaire tout cas de non-respect par vos établissements de cette règle.

Tous les refus d'application du 19/6 constatés en local seront signalés au DRH Groupe par vos représentants UNSA-Ferroviaire.

Contact : marclystgv@gmail.com



UNSA-FERROVIAIRE RHONE-ALPES

45, rue Ste Geneviève - Le Polaris 1 - 69006 LYON

ur.lyon@unsa-ferroviaire.org

